

Le Vernet

Bulletin semestriel d'informations municipales

N° 37
Janvier 2014

Sommaire

Le mot du maire
La voirie communale
Les bâtiments communaux
L'école communale « Pierre Magnan »
Les cimetières
Le gîte d'étape communal Lou Passavous
La forêt communale
VIAPAC, le pavillon d'Hannibal
L'opération transfrontalière La Routo
Les animations et manifestations municipales 2014

Cher(e)s Ami(e)s

L'année qui vient de s'achever a permis de réaliser d'importants travaux de réfection de la voirie communale, de réhabiliter la chapelle Saint-Pancrace dans son architecture d'origine, d'adopter le schéma directeur d'eau potable, de sécuriser le torrent du PARAIS, d'aménager le gîte d'étape Lou Passavous, ainsi que de lancer l'étude pour la mise aux normes européennes de la station d'épuration.

Je remercie Jean-Marie, les conseillers communaux et les agents municipaux pour leur dévouement à votre service et celui de notre collectivité.

Cette nouvelle année, commencée dans la douceur du temps, verra pour l'essentiel l'ouverture du gîte d'étape Lou Passavous et de la salle polyvalente Auzet, ainsi que l'arrivée de la fibre optique permettant la desserte de nos habitations par le très haut débit numérique.

L'amélioration des équipements et des services de proximité et le développement durable de notre village par la protection de son environnement, le soutien de l'élevage et le développement des activités touristiques et de loisirs nécessitent une détermination et un effort constants de vos élus municipaux devant travailler en équipe.

Je vous présente, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2014.

Bien amicalement
François Balique



Travaux neufs 2013 – Emprunt

Monsieur le Maire expose que les travaux à réaliser sur la voirie communale, au cours de l'année 2013, nécessitent le recours à un emprunt aux conditions proposées par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– adopte le plan de financement suivant, des travaux neufs sur la voirie communale pour l'année 2013 :

Montant des travaux 62 000 €

– décide de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, un emprunt pour le financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

Montant de l'emprunt 62 000 €

Durée 15 ans

Taux fixes 4,51 %

Frais de dossier 100 €

Périodicité du remboursement Annuelle

Tarifs de déneigement pour l'hiver 2013/2014

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– fixe ainsi qu'il suit le tarif de déneigement des voies privées situées sur le territoire de la Commune pour l'hiver 2013/2014, selon la longueur de la voie à déneiger :

1 – Moins de 10 m 55 €

2 – De 10 m à 50 m 105 €

3 – Au-delà de 50 m 160 €

Le Conseil Municipal rappelle les conditions de l'intervention de la Commune pour le déneigement des voies privées nécessaires à la bonne organisation du service.

Les personnes intéressées devront déposer une demande écrite et s'acquitter au préalable du montant de leur redevance lors de la signature de la convention à passer avec la Commune au plus tard le 30 novembre 2013.

Pour chaque voie à usage commun des copropriétés, lotissements et autres, il devra être désigné une personne responsable chargée du paiement de la redevance à la Commune.

La prestation de déneigement ne comprend pas le sablage.



Les bâtiments communaux

Travaux de réfection de la toiture de l'ancien presbytère – Emprunt

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le financement du coût des travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'ancien presbytère, nécessite le recours à un emprunt aux conditions proposées par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– décide de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, un emprunt pour le financement du coût des travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'ancien presbytère dans les conditions suivantes :

Montant de l'emprunt 25 000 €

Durée 15 ans

Taux fixes 4,33 %

Frais de dossier 50 €

Périodicité du remboursement Trimestrielle

Travaux de réhabilitation de la chapelle de Saint Pancrace – Emprunt

Monsieur le Maire expose que la partie non subventionnée du coût des travaux de rénovation de la chapelle de Saint Pancrace, nécessite le recours à un emprunt aux conditions proposés par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– adopte le plan de financement suivant des travaux de réhabilitation de la chapelle de Saint Pancrace :

Montant des travaux	88 000 € H.T.
Subventions :	
Conseil régional	17 200 €
Conseil général	17 200 €
FEADER	34 400 €
Autofinancement	19 200 €

– décide de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, un emprunt pour le financement des travaux réalisés à la chapelle de Saint Pancrace au cours de l'année 2013 dans les conditions suivantes :

Montant de l'emprunt	19 200 €
Durée	12 ans
Taux fixes	3,99 %
Frais de dossier	50 €
Périodicité du remboursement	Trimestrielle



Travaux de remplacement des portes d'entrée de la mairie et de la salle polyvalente « Auzet » – Emprunt

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux pour le remplacement des portes d'entrée de la Mairie et de la salle polyvalente « Auzet », nécessitent le recours à un emprunt aux conditions proposées par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– décide de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, un emprunt pour le financement des travaux de remplacement des portes d'entrée de la Mairie et de la salle polyvalente « Auzet » dans les conditions suivantes :

Montant de l'emprunt	13 000 €
Durée	15 ans
Taux fixes	4,33 %
Frais de dossier	50 €
Périodicité du remboursement	Trimestrielle

Mise aux normes de sécurité et d'isolation thermique de la salle polyvalente « Auzet » – Demande de subvention au titre de la DETR 2014

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– approuve les devis des travaux pour la mise aux normes de l'installation électrique et de l'isolation thermique de la salle polyvalente communale « Auzet » s'élevant à 32 321,62 € H.T.

– adopte le plan de financement de ces travaux :

Coût des travaux		32 321,62 € H.T.
Subvention DETR 2014	80 %	25 857,30 €
Autofinancement	20 %	6 464,32 €

L'école communale « Pierre Magnan »

5

Année scolaire 2013/2014 – Emploi contractuel d'un adjoint d'animation et d'agent de cantine

Monsieur le Maire expose que la mise en œuvre de l'aménagement du temps scolaire de l'école primaire à classe unique de la Commune pour l'année scolaire 2013/2014, nécessite la création d'un emploi temporaire contractuel à temps partiel pour assurer les fonctions d'adjoint d'animation et d'agent de cantine.



Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
– décide de créer l'emploi contractuel d'adjoint d'animation et de cantine de 6h/jour, les lundi, mardi, jeudi et vendredi à l'école primaire communale pour la période du 3 septembre 2013 au 6 juillet 2014, au tarif horaire du SMIC, majoré de l'indemnité légale de congés payés.

Année scolaire 2013/2014 – Cours d'initiation à l'anglais

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
– décide d'embaucher Madame Jane Purrier, demeurant à Seyne les Alpes, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 50 h pour l'année scolaire 2013/2014, soit du 9 septembre 2013 au 30 juin 2014, pour donner des cours d'initiation à l'anglais aux élèves de l'école communale Pierre Magnan moyennant un salaire horaire de 35 € brut, toutes indemnités confondues (indemnité congés payés).

Aménagement du temps scolaire pour l'année 2013/2014

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
– décide d'organiser les activités périscolaires correspondant à la mise en place de la réforme du temps scolaire à compter de l'année scolaire 2013/2014, à l'école primaire de la Commune de la manière suivante :
– les lundi et jeudi de 16 h à 16 h 30 : activités d'éveil au foyer communal ;
– le mardi de 15 h 30 à 16 h 30 : initiation ludique à la langue anglaise à l'école ;
– le vendredi de 15 h à 16 h 30 :
– du 1^{er} septembre au 30 novembre et du 1^{er} avril au 30 juin au poney club : initiation à l'équitation ;
– du 1^{er} décembre au 31 mars : activités de découvertes.

Achat d'un ordinateur pour l'école communale « Pierre Magnan »

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
– décide d'acquérir un ordinateur pour la directrice de l'école et l'enseignement à l'école, selon le devis de la CAMIF Collectivités du 27 août 2013 s'élevant à 549 € H.T. soit 656,60 € T.T.C.

Prix des concessions des cimetières

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le prix des concessions perpétuelles délivrées à compter du 1^{er} novembre 2013 dans les cimetières de la Commune à 300 € le mètre carré ;
- décide que les concessions se trouvant dans l'extension du cimetière du village, ne seront délivrées qu'équipées d'un caveau dont le coût sera remboursé, à prix coûtant à la Commune par le bénéficiaire de la concession.

Mur du cimetière du Haut Vernet – Marché Sphere

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder aux travaux de démolition et de reconstruction de la partie du mur sinistrée du cimetière du Haut Vernet conformément au devis établi par l'entreprise Sphere de Seyne les Alpes (04) pour le prix de 3 764,33 € H.T. soit 4 502,14 € T.T.C.

Travaux d'aménagement du mur du cimetière du Haut Vernet et d'extension du cimetière du village – Emprunt

Monsieur le Maire expose que la partie non subventionnée du coût des travaux réalisés aux cimetières de la Commune, nécessite le recours à un emprunt aux conditions proposés par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, un emprunt pour le financement de la partie non subventionnée des travaux réalisés pour les cimetières du village et du Haut Vernet au cours de l'année 2013 dans les conditions suivantes :

Montant de l'emprunt	33 000 €
Durée	15 ans
Taux fixes	4,33 %
Frais de dossier	80 €
Echéance	Trimestrielle



Le gîte d'étape communal Lou Passavous

7

Mise aux normes du gîte d'étape du Passavous – Dévolution des travaux de VRD

Monsieur le Maire rend compte du résultat de la consultation selon la procédure adaptée avec appel à la concurrence, pour la dévolution des travaux du lot 8a de VRD, nécessaires à la mise aux normes du gîte d'étape du Passavous. L'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 8a (revêtements et bordures) est celle de la société Colas, pour le prix de 27 312,20 € H.T. soit 32 665,40 € T.T.C. alors que pour le lot 8b (terrassements, réseaux secs, luminaires, eaux usées) l'offre de la société Richard Michel pour le prix de 33 990 € H.T. soit 40 652,84 € T.T.C. est économiquement la plus avantageuse.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à la Société Colas, le marché des travaux de VRD correspondant au lot n° 8a (revêtements et bordures) pour le prix de 27 312,20 € H.T. soit 32 665,40 € T.T.C. ;
- décide d'attribuer à la Société Richard Michel, le marché des travaux de VRD correspondant au lot n° 8b (terrassements, réseaux secs, luminaires, eaux usées) pour le prix de 33 990 € H.T. soit 40 652,04 € T.T.C.

Aménagement de la salle d'accueil – Mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose que l'aménagement de la salle d'accueil du Gîte d'étape communal Lou Passavous nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre et donne lecture de la proposition de monsieur Mauro Veneziano, architecte, pour y procéder.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier à Monsieur Mauro Veneziano, architecte, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle d'accueil du gîte d'étape Lou Passavous pour le prix forfaitaire de 4 500 € H.T.
- habilite Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ;

Dévolution des travaux d'aménagement de la salle d'accueil

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi le 17 décembre 2013 par le Maître – d'œuvre de l'opération de réhabilitation du hall du Gîte d'étape communal du Passavous portant sur l'analyse des offres reçues des entreprises dans le cadre de la consultation à laquelle il a été procédé, selon la procédure adaptée, pour la dévolution des 8 marchés de travaux portant sur l'aménagement de la salle d'accueil.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les 8 marchés de travaux aux entreprises ci-après désignées ayant présenté les offres les moins disantes pour les montants suivants :

Désignation des lots	Noms des entreprises	Montant de l'offre Tranche ferme H.T.	Montant du marché H.T. attribué
Lot n° 01 Démolition, maçonnerie	SPHERE – SEYNE	4 673,37 €	4 672,37 €
Lot n° 02 Cloisons, doublage, faux plafonds	GALSTIAN – GAP	6 958,00 €	6 958,00 €
Lot n° 03 Faïence	SOMAREV	610,00 €	610,00 €
Lot n° 04 Peinture, nettoyage	MAF Rénovation – MALIJAI	2 618,49 €	2 618,49 €
Lot n° 05 Menuiseries intérieures et extérieures	MC Menuiseries – DIGNE les BAINS	5 764,72 €	5 764,72 €
Lot n° 06 Electricité, courants forts, courants faibles, chauffage	SOCOBAT – SEYNE	4 121,40 €	4 121,40 €
Lot n° 07 Plomberie, VMC	SOCOBAT – SEYNE	3 932,00 €	3 932,00 €
Lot n° 08 Revêtements sols souples	CAVEGLIA – GAP	6 215,00 €	6 215,00 €

Gîte d'étape du Passavous – Location

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sont en cours d'achèvement les travaux d'aménagement du gîte d'étape destiné à participer aux opérations transfrontalières VIAPAC (route franco italienne d'art contemporain) et La Routo (route de la transhumance d'Arles à Cunéo), ainsi qu'au développement du GEOPARK de Haute-Provence (bénéficiant du label UNESCO) et du circuit des Bistros de Pays de la Région PACA.

Par sa correspondance du 10 octobre 2013, M. Teddy Bartoli, restaurateur à la Bastidonne (84) propose de prendre en location commerciale le gîte d'étape en s'engageant à mettre aux normes la cuisine, à équiper les 10 chambres et les salles polyvalentes, sous réserve que la Commune prenne en charge l'arrivée des fluides (Eau+EDF) dans ces salles, et les évacuations au sol de la cuisine.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

– décide de donner à bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2014 à M. Teddy Bartoli, ou à toute société dont celui-ci sera actionnaire majoritaire et dont il assurera la direction, la partie suivante de l'ensemble immobilier du centre municipal du Passavous, à usage de Gîte d'étape dépendant du domaine privé de la Commune pour y exercer toutes activités liées à l'hébergement, à la restauration et à l'animation, ainsi que toutes activités complémentaires :

– un bâtiment d'hébergement de 10 chambres non meublées, une salle de restaurant et une salle d'accueil en cours d'aménagement non équipées, une cuisine à réaménager, une salle polyvalente, un bureau, 4 petites salles d'activité, un garage, 2 terrasses au sud et à l'est, un logement de fonction, un appartement pour PMR (personnes à mobilité réduite), une écurie pour chevaux avec sanitaire en mauvais état, un parking ainsi que les terrains attenants ; l'ensemble situé sur les parcelles cadastrées section A n°233, 234, 235, 236 et une partie de la parcelle n° 820 qui doit faire l'objet d'une division par un géomètre expert.

– fixe le loyer de la location à 1 500 € H.T. par trimestre pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2019 et à 4 500 € H.T. par trimestre à compter du 1^{er} juin 2019 ; ce loyer indexé sera payable d'avance.

– dit que la Commune prendra à sa charge les réservations des fluides (Eau et EDF) de la cuisine, de la salle d'accueil et des sanitaires, ainsi que les évacuations de la cuisine ;

– autorise M. le Maire à faire établir par un géomètre, aux frais de la Commune, le plan des locaux et des parcelles louées et à signer le contrat de bail qui sera établi par le notaire du preneur, à ses frais dans les conditions ci-dessus arrêtées.





Travaux d'aménagement de la piste de la Chalozé – Dévolution du marché de travaux

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation des entreprises pour la dévolution, dans le cadre d'une procédure adaptée, du marché de réfection de la route forestière de la Chalozé sur 5350 m, selon le projet établi par l'ONF ; l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise Stéphane Tron du 11 septembre 2013 pour un montant de 54 793 € H.T.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
– décide d'attribuer le marché de travaux de réfection de la route forestière de la Chalozé sur 5350 m à la Société Stéphane Tron de Selonnet (04), selon son offre du 11 septembre 2013 s'élevant à 54 793 € H.T. soit 65 532,43 € T.T.C.

Opération de recensement de la population 2014

Recensement de la population 2014 – Nomination du coordinateur communal et de l'agent recenseur

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
– décide de nommer Mme Raselli Ingrid en qualité de coordonnateur communal et d'agent recenseur de l'enquête de recensement pour l'année 2014. Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois 51.711 et 78.17.

VIAPAC, le pavillon d'Hannibal

Plan de financement des travaux

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération unanime du 23 juillet 2011, le Conseil Municipal a décidé d'accepter la proposition de la Fondation de France, de financer l'œuvre de l'artiste contemporain Trévor Gould, « l'Éléphant Hannibal », dans le cadre de l'opération européenne transfrontalière VIAPAC. Il convient d'adopter le plan de financement des travaux d'aménagement de l'ouvrage devant accueillir cette œuvre d'art contemporain à proximité du bâtiment « Lou Passavous » dirigée vers le pas d'Hannibal du Puy de la Sèche dans le Massif de l'Estrop.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder aux travaux de construction du pavillon Hannibal pour l'accueil de l'œuvre d'art contemporain de l'artiste Trévor Gould, dénommé « l'Éléphant Hannibal » selon le projet établi par la Société Ethik d'Entraques pour le prix de 41 663 € H.T. ;
- adopte le plan de financement suivant de ces travaux H.T. :

- Subvention de la Fondation de France	60 %	25 000,00 €
- Subvention de la Délégation du Québec à Paris	7 %	3 000,00 €
- Subvention du Conseil Général 04	16 %	6 831,50 €
- Autofinancement	16 %	6 831,50 €
- TOTAL H.T.		41 663,00 €



Opération transfrontalière VIAPAC : aménagement du « pavillon d'Hannibal » – Dévolution des travaux

Monsieur le Maire rend compte du résultat de la consultation organisée dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la dévolution des marchés de travaux de construction du « Pavillon d'Hannibal », destiné à accueillir l'œuvre d'art contemporain de l'artiste canadien Trévor Gould « l'Éléphant d'Hannibal » et propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les travaux de gros œuvres du pavillon d'Hannibal (fondations, structure, murets et socle) à la Société Sphere de Seyne les Alpes, selon son offre de prix s'élevant à 11 882,35 € H.T. soit 14 211,29 € T.T.C. ;
- décide d'attribuer les travaux de ferronnerie du pavillon d'Hannibal à l'entreprise Ferronnerie Sylvain Denhez de Château Arnoux, selon son offre de prix s'élevant à 19 963 € H.T. soit 23 875,75 € T.T.C. ;
- décide d'attribuer les travaux de construction métallique du pavillon d'Hannibal à l'entreprise Acchiardi Fils de Sainte Tulle, selon son offre de prix s'élevant de 6 600 € H.T. soit 7 893,60 € T.T.C.

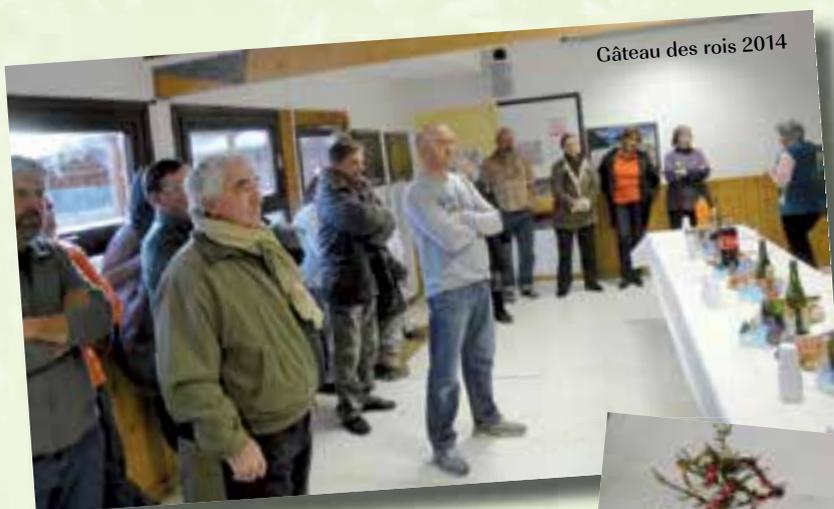
L'opération transfrontalière La Roulo

L'itinéraire de randonnées La Roulo

Le Conseil Municipal a donné son accord pour que le Centre Municipal « Lou Passavous » constitue une étape de l'itinéraire de randonnée La Roulo d'Arles à Cunéo sur les traces de la Transhumance selon l'itinéraire suivant.



Les animations et manifestations municipales



Gâteau des rois 2014



Arbre de Noël 2013

Inauguration
de la chapelle
Saint Pancrace

Les animations et manifestations municipales 2014

Fête de la Saint Pancrace : le dimanche 8 juin

Montée à l'Estive : samedi de fin juin

Fête de l'Alpage : mercredi 13 août

Fête du village : jeudi 14 août

L'anchoïade : vendredi 15 août

Le repas des aînés : novembre

L'arbre de Noël des enfants : décembre

